



Demande de titre de séjour

Par **Benbb**, le 13/11/2012 à 21:26

Bonjour,

Je suis en France depuis déjà 9 ans et dans quelque mois ça e, fera 10. Je suis d'origine algérienne et j'ai 56 ans, j'ai mon mari qui est en France depuis plus de 15 ans et qui possède un titre de séjour de 10 ans ainsi que ma fille âgé de 21 ans et mon fils de 30 ans qui eux aussi ont un titre de séjour de 10 ans. Seulement lorsque je suis arrivé je n'habitais pas dans de bonne condition à fin de pouvoir faire un regroupement familiale j'ai donc essayé par tout les moyens de me faire régulariser sans passer par le regroupement familial, j'ai pris des avocats et j'ai payé des fortunes mais chaque réponse à été défavorable. Maintenant que j'ai déménager et que je peux faire sois un regroupement familiale soit attendre les 10 ans pour pouvoir être régulariser je ne peux peut-être pas parce qu'il y a deux semaines j'ai reçut une interdiction de 6 mois de rentrer dans le territoire français (en gros je suis expulsé) j'ai fais un recours mais je ne pense pas que la réponse va être favorable. En ayant peur de rentré en Algérie et ne jamais pouvoir revenir, je ne peux laisser mon mari qui est malade et ma fille qui fais ses études seul je voudrais savoir si je peux être régulariser au bout des 10 ans même si j'ai encore cette interdiction, si je peux me présenter à la préfecture sans que cela me porte préjudice et m'emmènerais à l'expulsion si il y a un moyen d'enlever cette interdiction en écrivant une lettre de motivation (et à qui). Merci de me répondre si vous avez une solution pour moi svp je vous en pris je vois ma fille en dépression parce qu'elle est triste pour moi et cela me torture. Merci d'avance